

LES CHANTIERS-RÉSIDENCE



Ondine Bertin, vue de l'exposition *MojennLab*, 2024
Passerelle Centre d'art contemporain, Brest © photo : Aurélien Mole

Appel à candidature 2024-2025

Programme de résidence à destination des artistes émergent-es en Bretagne.
Un projet porté par Passerelle Centre d'art contemporain, Brest et Documents d'artistes Bretagne.

Périodes de résidence : de novembre 2024 à janvier 2025 et de mars à mai 2025

Date limite de réception des candidatures : le dimanche 2 juin 2024 à minuit

Résidence Les CHANTIERS
Passerelle Centre d'art contemporain, Brest
41 rue Charles Berthelot
F - 29200 Brest

contact@leschantiers-residence.com
www.leschantiers-residence.com

1- Présentation du programme de résidence

Au sortir des études, il est souvent difficile pour un·e jeune artiste de poursuivre sa pratique, sans moyens, sans atelier et sans accompagnement artistique et critique. Passerelle Centre d'art contemporain, Brest et Documents d'Artistes Bretagne mettent leurs compétences et expériences en synergie au service du programme Les Chantiers-Résidence, dispositif de soutien aux artistes émergent·es en Bretagne.

Chaque année, deux artistes récemment diplômé·es vivant et travaillant sur le territoire de la Région Bretagne **et/ou** titulaire d'un diplôme artistique (Master/Dnsep) délivré en Bretagne, sont sélectionné·es et invité·es pour mener à bien un projet, accompagné·es de professionnel·les dans toutes les étapes de son élaboration. À l'issue des 3 mois de résidence, le projet fait l'objet d'une exposition personnelle à Passerelle Centre d'art contemporain, Brest.

Un site internet dédié au programme, mis en œuvre par Documents d'Artistes Bretagne, rend compte de la résidence, des étapes de conception et de réalisation du projet.

2 - L'accompagnement

La dimension critique et curatoriale :

- Pendant la période de conception et de mise en œuvre du projet, l'artiste est engagé·e dans un aller/retour critique constructif avec le directeur de Passerelle Centre d'art contemporain, Brest.
- Un·e critique d'art d'envergure nationale et/ou internationale est associé·e à la sélection des deux projets. Une fois l'exposition ouverte, iel rédige un texte critique sur le travail de l'artiste.

Le travail de documentation et de médiation du travail :

- Tout au long de la résidence, un travail de mise en perspective documentaire de la recherche et de la production artistique est mené avec l'équipe de Documents d'Artistes Bretagne et prend corps sur le site internet dédié : **www.leschantiers-residence.com**
- L'artiste est également accompagné·e par le service des publics du Centre d'art pour penser les modalités de médiation de son projet.

La mise en oeuvre et en espace du projet :

- Le dialogue est engagé avec le régisseur du Centre d'art dans la production du projet pour en trouver les modalités de faisabilité et de réalisation. En relation avec le directeur et la responsable de l'administration du Centre d'art, le régisseur accompagne l'artiste dans la gestion du budget de production alloué au projet.
- Le projet de l'exposition est développé en discussion avec le directeur du Centre d'art.

La diffusion du projet et du travail de l'artiste :

- Des visites d'atelier avec des professionnel·les du secteur sont organisées pour offrir les meilleures perspectives de développement à l'artiste émergent·e.
- L'artiste travaille en outre avec le service de communication du Centre d'art pour se préparer au mieux au dialogue avec la presse.

L'accompagnement administratif :

- En parallèle de la mise en œuvre artistique, critique et documentaire du projet, l'artiste peut être accompagné·e dans la structuration professionnelle de son activité si nécessaire.

3- Les partenaires du programme

Passerelle Centre d'art contemporain, Brest est une plateforme de dialogue entre productions artistiques et publics installée depuis 1988 sur un exceptionnel bâtiment industriel de 4000m², en plein cœur de Brest. Pour les artistes, Passerelle Centre d'art contemporain, Brest constitue un lieu ressource qui, à la fois, soutient leur activité et s'en nourrit. Il se fait aussi bien le miroir de la scène bretonne émergente que le terrain de sa mise en perspective par des initiatives qui structurent la création ailleurs, aux niveaux national et international. **www.cac-passerelle.com**

Documents d'Artistes Bretagne édite en ligne des dossiers réalisés avec des artistes visuel·les vivant en Bretagne. Ces dossiers sont diffusés dans le réseau professionnel de l'art contemporain et rendus accessibles à toutes sur son site **ddabretagne.org**. DDA Bretagne s'inscrit dans une dynamique de mise en réseau avec tous les acteurs·rices de l'art contemporain en région, en vue d'accompagner les artistes dans leur parcours. DDA Bretagne travaille en collaboration avec le Réseau documents d'artistes. En association avec l'EESAB, École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (Brest-Lorient-Quimper-Rennes), Documents d'artistes Bretagne met en œuvre BASE un site internet dédié qui diffuse les productions et les projets en cours des jeunes artistes diplômé·es de l'EESAB.

www.ddabretagne.org - www.base.ddab.org

4- Les conditions de résidence

Deux artistes récemment diplômé-es vivant et travaillant sur le territoire de la région Bretagne sont accueilli-es chaque année à Passerelle Centre d'art contemporain, Brest pour une période de 3 mois à l'issue de laquelle le projet développé est exposé.

Critères d'éligibilité :

- **Vivre et travailler sur le territoire de la Région Bretagne**

ET/OU

- **Etre titulaire d'un DNSEP de l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) ou d'un Master 2 délivré par une Université en Bretagne.**

Les deux périodes de résidences sont :

- Résidence d'hiver (novembre-décembre-janvier) suivie d'une exposition de février à avril.
- Résidence de printemps (mars-avril-mai) suivie d'une exposition de juin à septembre.

Les dates des expositions de fin de résidence coïncident avec celles des autres expositions de Passerelle Centre d'art contemporain pour une meilleure visibilité des projets des artistes émergent-es.

Chaque artiste sélectionné-e bénéficie :

- D'un hébergement dans l'appartement du Centre d'art pendant la durée de sa résidence.
- D'une allocation de résidence de 3 000 euros T.T.C.
- De la mise à disposition d'un atelier.
- D'un budget de production pour la réalisation de son projet d'exposition (budget administré par l'équipe du Centre d'art contemporain).
- D'une documentation en ligne, mise en œuvre par Documents d'artistes Bretagne, qui rend compte de la résidence sur le site dédié : www.leschantiers-residence.com.
- D'une exposition personnelle au Centre d'art.

Le dossier de candidature en format PDF (5 Mo max.) comporte les pièces suivantes :

- **Un dossier artistique (portfolio) avec :**
 - des visuels d'œuvres et/ou d'expositions. Pour les travaux vidéos, merci de fournir les liens vers les plateformes d'hébergement (Vimeo, Youtube, etc.)
 - un texte de présentation du travail (1 page A4 maximum)
 - votre curriculum vitae à jour
 - Une note d'intention de votre projet pour les Chantiers. Il n'est pas demandé aux artistes de structurer complètement un projet mais bien d'en imaginer les contours et d'en formuler l'intention. (1 page A4 maximum, éventuellement accompagnée de visuels/croquis)
 - Le formulaire de candidature dûment complété.

Concernant la période de résidence nous prendrons en compte, autant que possible, votre préférence mais la décision finale appartient à l'équipe des Chantiers.

Le dossier doit être envoyé par courrier électronique pour le dimanche 2 juin 2024 à minuit à l'adresse suivante : contact@leschantiers-residence.com

Les résultats de la sélection seront communiqués à tous les candidats en juillet 2024.

Formulaire de candidature

tous les champs sont obligatoires

**binômes : une fiche par artiste*

Nom* :

Prénom :

Année de naissance :

Adresse postale :

Téléphone :

Adresse mail :

Année de diplôme :

École / Université ayant délivré le diplôme :

Permis B : OUI NON

Véhicule : OUI NON

Période de résidence souhaitée :

Hiver Printemps Pas de préférence

Données à caractère personnel

Les candidat-e-s comprennent que leur autorisation pour le traitement de leurs données à caractère personnel est nécessaire pour que Passerelle Centre d'art contemporain et Documents d'artistes Bretagne puissent prendre en compte leur candidature. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et conformément au nouveau règlement général européen sur la protection des données (RGPD) qui a pris effet le 25 mai 2018, les candidat-e-s bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données qui les concernent, une limitation du traitement et d'opposition à celles-ci. Si les candidat-e-s souhaitent exercer ce droit, ils-elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et ils-elles disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à : contact@leschantiers-residence.com. Les données ne seront en aucun cas cédées ni vendues.